



229 P NP DM9.1
Programme décennal d'épandage de phytocides par voie
aérienne en milieu forestier sur des terrains privés de
Smurfit-Stone inc. sur le territoire de La Tuque et de la MRC
du Domaine-du-Roy
Mauricie 6211-13-011

L'environnement en tête



LA FONDATION DU CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT MAURICIE (CRE Mauricie)

Année de fondation : 1995

Reconnu par le : Gouvernement du Québec
Ministère du Développement durable, de
l'Environnement et des Parcs



Mission du CRE Maurice

Le CRE Maurice a pour mission de favoriser et d'organiser la concertation de l'ensemble des intervenants en matière d'environnement, dans le but de promouvoir l'amélioration de l'environnement et le développement durable de la région.





Composition du Conseil régional de l'environnement Mauricie

✓ Conseil d'administration

Le CRE Mauricie est géré par un conseil d'administration composé d'un maximum de 18 administrateurs bénévoles provenant des différentes sphères d'activités de la région:

- Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie
- Comité de fierté mauricienne inc
- Conseil Central Cœur-du-Québec – CSN
 - Société d'aménagement et de mise en valeur du bassin de la Batiscan
- Comité ZIP Les Deux Rives
- Ville de Shawinigan
- Coalition des citoyens de Mékinac
- Organisme de bassin versant de la rivière du Loup
- Commission scolaire de l'Énergie
- Bassin Versant Saint-Maurice
- Ressourcerie Centre-de-la-Mauricie
- Individus
- Groupe d'action bénévole pour Équiterre
- Fédération de l'UPA de la Mauricie



INTÉRÊT DU CRE MAURICIE FACE À CE PROJET

- impacts possibles sur l'environnement
- l'autorisation de celui-ci pourrait créer un précédent pour tout le Québec et ainsi possiblement initier le retour de l'usage des phytocides dans l'aménagement sylvicole en forêt publique
- tenait aussi à souligner l'importance d'aller de l'avant avec l'application du principe de développement durable dans le développement de la région



Préoccupations liées au projet

Le Conseil régional de l'environnement Mauricie ne remet aucunement en cause nécessité du dégagement de la régénération forestière et la préparation de terrain en prévision d'une remise en production. Cependant, la méthode proposée, sa justification, le manque de certaines mesures d'atténuation ainsi que certains doutes concernant le produit nous amènent à nous questionner sur l'acceptabilité de celle-ci.



Préoccupations liées au projet

Selon nous, les essences de compétition jouent un rôle faunique important et nous croyons qu'il est illusoire de croire que leur élimination sera sans impact significatif sur l'environnement et la faune.



Préoccupations liées au projet

1. La méthode: épandage aérien

Les arguments invoqués par le promoteur pour justifier le choix de cette méthode sont principalement les difficultés d'accès à divers sites, l'efficacité de l'épandage de phytocides et la pénurie de main-d'œuvre. Toutefois, nous nous permettons de mettre en doute certaines de ces contraintes quant à leur réelle valeur dans le choix de la méthode



Préoccupations liées au projet

1. La méthode: épandage aérien (suite)

En ce qui concerne les travaux qui ont pour objectif de préparer le terrain en prévision d'une remise en production, on peut remarquer au tableau 24 de l'étude d'impact que la préparation mécanique de terrain peut même avoir plus d'avantages que l'utilisation de phytocides.

La préparation mécanique permet en plus d'éliminer les débris au sol et de créer des microsites favorables au reboisement, qui dans ce cas sera fait rapidement après ces travaux.



Préoccupations liées au projet

1. La méthode: épandage aérien (suite)

Donc, en préparant de façon mécanique ces sites, on pourra ainsi du même coup les rendre plus sécuritaires pour les ouvriers sylvicoles qui feront ultérieurement la plantation.

Puisque de toute façon on devra avoir accès à ces sites sous peu, pourquoi ne pas les rendre accessibles tout de suite.



Préoccupations liées au projet

1. La méthode: épandage aérien (suite)

Pour ce qui est de l'accessibilité des sites où l'on veut faire du dégagement de la régénération, on les a déjà rendus accessibles pour permettre aux ouvriers sylvicoles d'y faire la plantation. À ce moment-là, il doit sûrement rester des accès qui demanderaient peu de modifications.

Considérant, que la foresterie sur les terres publiques réussit depuis 2001, avec les mêmes contraintes et sans avoir recours à l'usage des phytocides, à réaliser les mêmes travaux qui font l'objet de cette étude, nous croyons que la foresterie sur les terres privées devrait être en mesure d'arriver aux mêmes résultats.



Préoccupations liées au projet

1. La méthode: épandage aérien (suite)

Puisque la présence dans l'eau du glyphosate n'est pas souhaitable et étant donné la présence en grand nombre de milieux humides et aquatiques sur le territoire visé et la faible précision de l'épandage aérien par avion, il est presque inévitable que des milieux aquatiques et humides soient contaminés par le glyphosate.

Les bandes de protection 60 mètres autour des milieux sensibles, tels que les plans d'eau et les sites où la présence d'une espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable a été observée, représente un minimum puisque'une étude a démontré que la végétation peut être potentiellement touchée par les phytocides sur le premier 50 mètres juxtaposés à la zone traitée. De plus, La largeur de la bande riveraine nécessaire pour jouer le rôle d'interception varie grandement en fonction de la porosité du couvert.



Préoccupations liées au projet

2. Le produit utilisé: glyphosate

L'étude d'impact a banalisé plusieurs sujets ou les a complètement ostracisés:

- brève exposition au glyphosate commercial a causé des dommages au foie de rats et le glyphosate et son agent tensioactif contenus dans la préparation commerciale Roundup agissent en synergie pour augmenter les dommages hépatiques
- production possible de formaldéhyde suite à la dégradation du glyphosate
- possible migration du produit vers les eaux de surface ou souterraines



Préoccupations liées au projet

2. Le produit utilisé: glyphosate (suite)

Au niveau de la santé humaine: plusieurs incertitudes ont été identifiées:

- effet au niveau d'un enzyme, ce qui est susceptible d'interférer dans tous les organismes vivants
- toxicité du glyphosate pour les cellules placentaires humaines
- association également possible entre le glyphosate et le risque de développer un lymphome non-hodgkinien ou un myélome multiple



Préoccupations liées au projet

2. Le produit utilisé: glyphosate (suite)

- Au niveau de la flore, c'est l'utilisation du glyphosate qui crée le plus gros impact initial.
- impacts qui peuvent être particulièrement importants au niveau de la flore aquatique. Ce qui nous permet donc de présumer qu'indirectement ils peuvent avoir des impacts sur la faune aquatique.

Le manque d'information rend extrêmement difficile, sinon impossible, l'évaluation de la pertinence et du risque afférent à l'utilisation du phytocide retenu par le promoteur pour la réalisation de son projet d'épandage.



Préoccupations liées au projet

2. Le produit utilisé: glyphosate (suite)

- l'état du Vermont (États-Unis) a banni en 1997 les herbicides en foresterie en imposant un moratoire de 10 ans sur leur utilisation
- En 2001, au Maine (États-Unis), un référendum approuve un moratoire de 10 ans sur l'utilisation des pesticides en milieu forestier.
- La Suisse et la Suède ont complètement banni leur usage.



Appréciation de l'étude d'impact

- La partie de l'étude d'impact présentée par le promoteur concernant l'utilisation de phytocides s'apparente plus à une revue de littérature qu'à une évaluation réelle des impacts des phytocides sur le milieu récepteur. On n'y retrouve pratiquement aucune information traitant spécifiquement de l'impact du glyphosate dans le contexte forestier propre à la Haute-Mauricie.
- Ce manque d'information ne permettait pas de caractériser le risque, c'est-à-dire d'estimer l'incidence d'un effet néfaste sur la santé en fonction des différents scénarios d'exposition. Il devenait alors impossible de réaliser l'évaluation du risques. Malheureusement, ce n'est qu'à cette étape que l'on peut juger de l'acceptabilité du risque incluant l'évaluation des conséquences environnementales, économiques, sociales et politiques.
- Il devient alors difficile de cautionner le promoteur dans son évaluation du risque qu'il qualifie par l'utilisation à profusion de l'épithète « faible ».



Appréciation de l'étude d'impact (suite)

De plus, certains autres aspects auraient dû, selon nous, faire partie de l'étude d'impact :

- l'identification et la cartographie des zones sensibles auraient permis une meilleure évaluation des risques associés à l'épandage aérien de glyphosate sur ce territoire;
- l'évaluation des impacts pour les travaux de dégagement de la régénération et des travaux de préparation de terrain auraient dû être faites indépendamment
- le promoteur aurait dû juger pertinent de comparer l'utilisation de la formulation Vision et Accord;
- il aurait également été intéressant que l'étude d'impact comporte une comparaison des impacts environnementaux selon le type d'appareil qui aurait pu être utilisé pour l'épandage (avion, hélicoptère).



CONCLUSION

À la lumière des informations contenues dans ce mémoire et dans le rapport d'enquête et d'audience publique du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de 1997 concernant le Programme de dégagement de la régénération forestière, il est inexact de considérer comme équivalents les impacts découlant des modes mécanique et chimique pour les travaux proposés. Alors, considérant que l'épandage aérien du glyphosate entraînera inévitablement un impact plus marqué que les travaux mécaniques, le Conseil régional de l'environnement Mauricie conclut que les travaux de dégagement de la régénération et de préparation de terrain pour la remise en production du promoteur doivent être effectués de façon mécanique.

Ce projet représente un risque qui n'est pas socialement acceptable.